



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeux en ligne

Question écrite n° 79849

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur le problème que représente l'addiction aux jeux d'argent en ligne. Cinq ans après la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, on relève une inquiétante augmentation du nombre de joueurs à risque, notamment au sein de la population jeune. Les conséquences sociales, sanitaires et économiques, liées à cette dépendance, posent de sérieuses difficultés (appauvrissement, surendettement, aggravation des conditions de vie). Ces dérives étaient, d'ailleurs, déjà perceptibles au moment des changements législatifs de 2010 qui ont modifié la régulation dans le domaine des jeux d'argent et de hasard. Malgré les mises en garde de l'époque, le Gouvernement avait persisté dans sa volonté de procéder à une telle libéralisation. En ouvrant la porte à cette libéralisation du jeu en France, le Gouvernement prenait un risque. L'évolution des habitudes de jeu des Français est devenue inquiétante. L'observatoire des jeux (ODJ) a récemment évalué à un million le nombre de joueurs ayant une pratique qui confine à l'addiction, soit 400 000 de plus en cinq ans seulement. Près de deux millions de Français perdent ainsi plus de 1 500 euros par an, en tentant, désespérément, de s'en sortir financièrement par le jeu. Il faut rappeler que, la première année qui a suivi l'adoption du nouveau cadre légal, les opérateurs du jeu en ligne ont investi environ 350 millions d'euros en campagnes publicitaires. À l'échelle européenne, dans les pays où la législation du marché des jeux d'argent en ligne a été plus restrictive, l'intensification du jeu et la progression des pratiques à risques ont été moindres que dans notre pays. Regrettant que la libéralisation opérée en 2010 n'ait pas été assez calibrée, il demande comment le Gouvernement pourrait accorder une attention particulière à la promotion d'un jeu responsable et récréatif, garantissant aux concitoyens une pratique modérée, exempte de tout risque de jeu excessif. À l'heure où un ensemble de mesures sur le jeu en ligne seront présentées dans le cadre du projet de loi relatif au numérique, il souhaiterait savoir si la « République du numérique » appelée de ses vœux par la secrétaire d'État au numérique, s'entendra bien comme un système protégeant les individus, notamment les plus vulnérables face au risque de dépendance au jeu.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79849

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3715

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)